

APPEL A PROJETS DEMOCRATIE SANITAIRE 2019 CRSA Grand Est

- Recueil de la parole des usagers
- Participation des citoyens à la démocratie sanitaire et l'amélioration de leur santé

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) 2012 a créé un fonds d'intervention régional (FIR) visant à renforcer la capacité d'action transversale des Agences régionales de santé (ARS) et la fongibilité des crédits. La démocratie sanitaire a été ajoutée à la liste des champs soutenus par ce fond depuis 2013.

Sur l'enveloppe globale 2019 déléguée par l'ARS Grand Est à la CRSA, la commission permanente de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est (CRSA), compte tenu d'une nécessaire exigence de transparence dans l'affectation des fonds à la démocratie sanitaire, a convenu :

- **de lancer un appel à projets ouvert à l'ensemble des associations agréées et aux opérateurs de santé présents en région ainsi qu'aux membres de la CRSA et des Conseils Territoriaux de Santé**
- **d'exploiter les projets déposés et d'émettre un avis en tenant compte des critères ci-après définis.**

1. Périmètre d'action

Les projets soutenus seront mis en œuvre dans la région Grand Est à différents échelons géographiques : territoires de proximité, territoires de santé et région.

2. Orientations

Les projets devront s'inscrire dans l'une des 2 orientations déterminées par la CRSA Grand Est :

Orientation 1 – Recueillir la parole des usagers via les associations ou les collectifs d'associations qui les représentent.

La priorité sera donnée aux actions portées par des associations représentant et défendant les intérêts communs de tous les usagers, en lien notamment avec l'approche parcours de santé et dans une perspective d'amélioration de la qualité de ces parcours.

Orientation 2 – Participer à l'amélioration de la démocratie sanitaire en développant des projets favorisant la participation de citoyens à des actions locales pour améliorer leur santé.

3. Critères de sélection

En plus de l'adéquation aux orientations énoncées ci-dessus, le choix sera porté sur les projets respectant au mieux les critères suivants :

- Caractère innovant : le projet doit au mieux apporter une réelle nouveauté en matière de droits des usagers et de démocratie sanitaire, ou au minimum apporter une nouvelle dimension aux actions antérieures.
- Caractère transversal : le projet doit s'inscrire dans une dynamique de décloisonnement des secteurs sanitaire, médico-social voire social.
- Rigueur méthodologique : le projet devra présenter clairement ses finalités et apports à la démocratie sanitaire et aux droits des usagers, proposer une méthode claire de réalisation permettant des garanties réelles de résultats et exposer les délais de réalisation (le projet devra être réalisable entre juillet 2019 et juin 2020).

4. Modalités pratiques

Les dossiers de réponses (voir document joint) doivent être adressés d'ici le 15 avril 2019 :

- soit par voie postale à l'adresse suivante :

Secrétariat de la CRSA Grand Est
ARS Grand Est
Direction de la Stratégie / Département Politique Régionale de Santé
3 boulevard Joffre
CS 80071
54063 NANCY CEDEX

- soit par voie électronique à l'adresse suivante :

ars-grandest-crsa@ars.sante.fr